

ASSOCIATION ASSIA RESEAU UNA

-

11 AVENUE DE BROCELIANDE
35131 CHARTRES DE BRETAGNE

-

A large, light blue, stylized letter 'C' that serves as a background for the lower half of the page.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2022

ASSIA RESEAU UNA

Association loi 1901
11 avenue de Brocéliande
35131 CHARTRES DE BRETAGNE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31 décembre 2022

Aux membres de l'Association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association ASSIA Réseau UNA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association ASSIA RÉSEAU UNA à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Nous nous sommes assurés du correct traitement et de la valorisation des immobilisations corporelles en cours à la clôture. Le bâtiment concerné par les immobilisations en cours ne répondait pas aux conditions d'achèvement à la date de clôture des comptes annuels 2022.

Nous avons contrôlé le respect des principes inhérents à la séparation des exercices, à la fois sur les ressources et également sur les charges de l'association. Les postes de fonds dédiés sont ainsi correctement justifiés et renvoient à des ressources non consommées au 31 décembre 2022.

Nous nous sommes assurés du maintien des méthodologies de calcul et d'appréhension des provisions pour risques et charges qui ont fait l'objet de travaux portant sur leur mesure et leur réalité. Les appréciations comptables retenues concordent avec les doctrines comptables en vigueur.

Les comptes annuels des établissements sont élaborés individuellement. Les opérations de combinaison des comptes destinés à produire les états financiers présentés en assemblée n'appellent pas de remarques.

Les engagements financiers souscrits en cours d'exercice 2022 sont en lien avec des opérations engagées dans le cadre du bon fonctionnement de l'association. Nous nous sommes assurés de disposer des informations nécessaires à l'appréhension des engagements hors bilan.

Le traitement des opérations exceptionnelles sur l'exercice 2022, notamment liées aux travaux du siège et aux financements complémentaires perçus n'appellent pas de remarques et font l'objet d'informations en annexe des comptes annuels.

Nous avons également procédé à la vérification des règles, méthodes et estimations comptables retenues pour l'arrêté des comptes et détaillées dans l'annexe. Nous nous sommes également assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux l'Assemblée Générale

Responsabilités de la direction et des administrateurs relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association ASSIA Réseau UNA à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles

puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à RENNES,

Le Commissaire aux comptes
SAS CAFEX, représentée par

Julien BASLÉ

Signé électroniquement le 19/06/2023 par
Julien Basle

Julien BASLÉ – Cabinet CAFEX
Expert-Comptable
Commissaire aux comptes





BILAN ACTIF

ASSIA RESAU UNA - CONSOLIDE SYNTHETIQUE

Période du 01/01/2022
 Au 31/12/2022
 Date de tirage : 02/05/2023

Détail des postes	Valeurs Brutes	Amortissements et Provisions	Valeur Nettes	2021
Immobilisation Incorporelles	107 600.12	93 695.36	13 904.76	24 373.27
<i>Frais d'établissement</i>	3 900.00	2 424.50	1 475.50	2 255.50
<i>Concessions, brevets, licences</i>	99 126.50	91 270.86	7 855.64	17 544.15
<i>Fonds commercial</i>	4 573.62	0.00	4 573.62	4 573.62
Immobilisation corporelles	4 415 696.71	1 456 228.64	2 959 468.07	2 377 675.00
<i>Terrains</i>	19 684.00	0.00	19 684.00	19 684.00
<i>Constructions</i>	187 248.43	64 471.11	122 777.32	301 515.46
<i>Instal. tech. mat. & out. Indust.</i>	538 181.11	480 208.58	57 972.53	65 318.57
<i>Autres immo. Corporelles</i>	3 670 583.17	911 548.95	2 759 034.22	1 991 156.97
Immobilisation Financières	499 434.21	0.00	499 434.21	453 092.15
<i>Autres titres immobilisés</i>	0.00	0.00	0.00	15.25
<i>Prêts</i>	486 534.84	0.00	486 534.84	442 684.00
<i>Aut.immo. financières</i>	12 899.37	0.00	12 899.37	10 392.90
ACTIF IMMOBILISE	5 022 731.04	1 549 924.00	3 472 807.04	2 855 140.42
Créances d'exploitation	1 477 922.51	0.00	1 477 922.51	1 841 593.25
<i>Clients, usagers et comptes rattachés</i>	1 161 129.06	0.00	1 161 129.06	1 519 720.22
<i>Autres créances</i>	316 793.45	0.00	316 793.45	321 873.03
Disponibilités	8 141 750.94	0.00	8 141 750.94	5 669 895.96
<i>Valeurs mobilières de placement</i>	970 173.74	0.00	970 173.74	998 818.40
<i>Disponibilités</i>	7 171 577.20	0.00	7 171 577.20	4 671 077.56
ACTIF CIRCULANT	9 619 673.45	0.00	9 619 673.45	7 511 489.21
Comptes de régularisation	123 295.64	0.00	123 295.64	110 983.03
<i>Charges constatées d'avance</i>	123 295.64	0.00	123 295.64	110 983.03
<i>Charges à répartir/plus.exercices</i>	0.00	0.00	0.00	0.00
<i>Primes de rembour. D'obligations</i>	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAL DU BILAN ACTIF	14 765 700.13	1 549 924.00	13 215 776.13	10 477 612.66

CAFEX
 Commissaire aux Comptes



BILAN PASSIF

ASSIA RESAU UNA - CONSOLIDE SYNTHETIQUE

Période du 01/01/2022
Au 31/12/2022

Date de tirage : 02/05/2023

Détail des postes			Valeur Nettes	2021
Fonds propres ss droit de reprise			486 092.04	486 092.04
<i>Fonds propres ss droit de reprise</i>			<i>486 092.04</i>	<i>486 092.04</i>
Réserves			3 325 470.12	2 073 037.26
<i>Réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>			<i>1 833 588.81</i>	<i>1 944 196.81</i>
<i>Réserves pour projet de l'entité</i>			<i>1 491 881.31</i>	<i>128 840.45</i>
<i>Autres réserves</i>			<i>0.00</i>	<i>0.00</i>
Report à nouveau			-123 172.72	788 299.81
<i>Dont Report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>			<i>-665 688.48</i>	<i>245 784.05</i>
Excédent ou déficit de l'exercice			0.00	1 455 913.36
<i>Excédent ou déficit de l'exercice</i>			<i>0.00</i>	<i>1 455 913.36</i>
Résultat de l'exercice			509 009.66	-1 114 953.03
<i>Dont Résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>			<i>602 737.85</i>	<i>-1 022 080.53</i>
Subventions d'investissement			31 515.49	37 784.13
<i>Subventions d'investissement</i>			<i>31 515.49</i>	<i>37 784.13</i>
Provisions réglementées			0.00	0.00
<i>Provisions réglementées</i>			<i>0.00</i>	<i>0.00</i>
FONDS ASSOCIATIFS			4 228 914.59	3 726 173.57
<i>Fonds dédiés sur sub. d'exploitation</i>			<i>147 134.54</i>	<i>162 544.96</i>
FONDS DEDIES			147 134.54	162 544.96
Provisions pour risques			126 287.82	92 283.63
<i>Provisions pour risques</i>			<i>126 287.82</i>	<i>92 283.63</i>
Provisions pour charges			554 947.34	727 149.15
<i>Provisions pour charges</i>			<i>554 947.34</i>	<i>727 149.15</i>
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			681 235.16	819 432.78
Emprunts et dettes assimilées			5 072 353.17	1 003 957.41
<i>Emprunts & dettes aup. Établ. fin</i>			<i>4 982 521.17</i>	<i>910 058.41</i>
<i>Emprunt et dettes financ. divers</i>			<i>89 832.00</i>	<i>93 899.00</i>
Dettes fourniss. & cptes rattachés			699 034.97	758 473.23
<i>Dettes fourniss. & cptes rattachés</i>			<i>699 034.97</i>	<i>758 473.23</i>
Dettes fiscales et sociales			2 382 967.45	2 632 806.42
<i>Dettes fiscales et sociales</i>			<i>2 382 967.45</i>	<i>2 632 806.42</i>
Autres dettes			4 136.25	87 466.11
<i>Autres dettes</i>			<i>4 136.25</i>	<i>87 466.11</i>
<i>Avances/subv.caisse Pivot</i>				
DETTES			8 158 491.84	4 482 703.17
<i>Disponibilités</i>			<i>-</i>	<i>1 283 368.23</i>
Comptes de régularisation			0.00	3 389.95
<i>Produits constatés d'avance</i>			<i>0.00</i>	<i>3 389.95</i>
TOTAL DU BILAN PASSIF			13 215 776.13	10 477 612.66



Compte de résultat **ASSIA RESEAU UNA - CONSOLIDE**

Période du 01/01/2022
Au 31/12/2022
Date de tirage : 2/5/23 à 11:22

Détail des postes	Valeur Nettes	2021
PRODUIT D'EXPLOITATION		
<i>Cotisations</i>	11 718	17 447
<i>Ventes de biens et services</i>	410 152	339 444
<i>Produits des tiers financeurs</i>	17 552 229	16 317 219
<i>Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges</i>	451 267	292 433
<i>Utilisations des fonds dédiés</i>	83 287	69 112
<i>Autres produits</i>	73 979	16 476
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	18 582 633	17 052 131
CHARGES D'EXPLOITATION		
<i>Cons.de l'exercices en prov.tiers</i>	- 3 482 709	- 3 576 563
<i>Achats autres approuvés</i>	-	-
<i>Autres achats & charges externes</i>	- 3 482 709	- 3 576 563
<i>Impôts, taxes & vers.assimilés</i>	- 1 087 660	- 1 067 023
<i>Impôts, taxes & vers. Assimilés</i>	- 1 087 660	- 1 067 023
<i>Charges de personnel</i>	- 13 150 693	- 13 265 466
<i>Salaires et traitements</i>	- 9 851 887	- 9 791 252
<i>Charges sociales</i>	- 3 298 805	- 3 474 214
<i>Dotations aux amortis. & provisions</i>	- 155 461	- 159 965
<i>Provision sur actif circulant</i>	- 155 461	- 159 965
<i>Report en fonds dédiés</i>	- 67 877	
<i>Autres charges</i>	- 23 673	- 80 947
<i>Autres charges</i>	- 23 673	- 80 947
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	- 17 968 072	- 18 149 964
RESULTAT D'EXPLOITATION	614 561	- 1 097 833
QUOTE-PART DE RESULTAT	-	-
<i>Quotes-parts de résultats sur opéra.</i>	-	-
PRODUITS FINANCIERS	7 951	3 497
<i>D'autres valeurs mobil.& créances</i>	-	-
<i>Autres intérêts et produits assim.</i>	7 951	3 497
<i>Reprise/provis. & transf. Charges</i>	-	-
<i>Différ. Positives de change</i>	-	-
CHARGES FINANCIERES	- 14 457	- 5 427
<i>Dot. Aux amort.& aux provisions</i>	-	-
<i>Interetset charges assimilées</i>	- 14 457	- 5 427
<i>Differences négatives de change</i>	-	-
<i>Charges nettes/cess. Mob. De plac.</i>	-	-
<i>Prod. Nets/cess. Val. Mobil.plac.</i>	-	-
RESULTAT FINANCIER	- 6 506	- 1 930

CAFEX
Commissaire aux Comptes



Compte de résultat ASSIA RESEAU UNA - CONSOLIDE

Période du 01/01/2022
Au 31/12/2022
Date de tirage : 2/5/23 à 11:22

Détail des postes	Valeur Nettes	2021
RESULTAT COURANT	608 055	- 1 099 764
PRODUIT EXCEPTIONNELS	540 170	115 650
<i>Sur opérations de gestion</i>	<i>50 660</i>	<i>-</i>
<i>Sur opér. de capital, cess. Actifs</i>	<i>221 566</i>	<i>109 098</i>
<i>Reprises/prov. & transf. de charges</i>	<i>6 269</i>	<i>6 552</i>
<i>Autres opér. De capital</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
CHARGES EXCEPTIONNELLES	- 377 377	- 105 628
<i>Sur opérations de gestion</i>	<i>1 684</i>	<i>- 634</i>
<i>Sur opération en capital</i>	<i>- 316 110</i>	<i>- 103 207</i>
<i>Dotation aux amort. & provis.</i>	<i>- 62 951</i>	<i>- 1 788</i>
RESULTAT EXEPTIONNEL	- 98 883	10 022
IMPOTS SUR LES BENEFICES	- 162	- 602
<i>Impots sur les dividendes</i>	<i>- 162</i>	<i>- 602</i>
SOLDE INTERMEDIAIRE	509 010	- 1 090 343
<i>- Engagement à réaliser sur ressources affectées</i>		<i>- 24 610</i>
EXEDENT OU DEFICIT	509 010	- 1 114 953

CAFEX
Commissaire aux Comptes

Présentation des comptes de l'exercice 2022**SOMMAIRE****PRESENTATION**

1. FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE
 - 1-1- OBJET SOCIAL DE L'ENTITE
 - 1-2- FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE
2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES
 - 2-1- DEROGATION AUX PRESCRIPTIONS COMPTABLES
 - 2-2- APPLICATION DES PRINCIPES COMPTABLES GENERAUX
3. NOTES SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT
 - 3.1- ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE – VALEURS BRUTES
 - 3.2- ETAT DES AMORTISSEMENTS
 - 3.3- DUREE ET TAUX DES AMORTISSEMENTS
 - 3.4- ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES
 - 3.5- ETAT DES PRODUITS A RECEVOIR
 - 3.6- ETAT DES PRODUITS CONSTATES D'AVANCE
 - 3.7- VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT
 - 3.8- ETAT DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE
 - 3.9- ETAT DES CHARGES A PAYER
 - 3.10- ETAT DES ECHEANCES DES DETTES
 - 3.11- PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES
 - 3.12- FONDS DEDIES
 - 3.13- PROVISIONS POUR INDEMNITE DE FIN DE CARRIERE
 - 3.14- DOTATIONS D'ACTIVITE
 - 3.15- SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT
 - 3.16- TRANSFERTS DE CHARGES
 - 3.17- FONDS PROPRES
 - 3.18- HONORAIRES COMMISSAIRES AUX COMPTES
 - 3.19- CONVENTIONS REGLEMENTEES
 - 3.20- EFFECTIFS
 - 3.21- ENGAGEMENTS HORS BILAN
 - 3.22- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

PRESENTATION

L'annexe complète et commente l'information donnée par le bilan et le compte de résultat (art. 9, al. 1 du Code de Commerce).

Ce bilan présente un total de 13 215 776.13€. Le compte de résultat dégage à la date de clôture de l'exercice un excédent de 509 009.66€ :

Résultat comptable du Siège	117 481
Résultat comptable du SAAD	444 467
Résultat comptable du SSIAD	282 054
Résultat comptable du CSI	- 8 267
Résultat comptable de l' EHPAD	- 318 741
Résultat comptable du Foyer de Vie	20 399
Résultat comptable de l' Animation Prévention	- 17 514
Résultat comptable de l' Association	- 10 869
	509 010

L'exercice clos a eu une durée de douze mois, recouvrant la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 13 avril 2023.

1.1 OBJET SOCIAL DE L'ENTITE

Assia Réseau UNA est née d'une volonté de solidarité au service de l'homme et en particulier des personnes fragilisées par l'âge, le handicap, la maladie, un accident de la vie ou des difficultés familiales ou sociales (les « Personnes fragilisées »). L'Association vise à permettre à toutes ces personnes de vivre une vie la plus sereine et en meilleure santé possible, quels que soient leur degré d'autonomie, leur domicile et leur situation socio-économique.

Pour ce faire Assia Réseau UNA s'inscrit pleinement dans son réseau (UNA). L'association s'efforce d'assurer le parcours de l'utilisateur de son domicile (SAAD – SSIAD –CSI) vers les établissements (EHPAD – FOYER DE VIE). Dans le but d'être toujours au plus près des évolutions sociétales, l'association met en place des projets innovants comme l'EMASAD, NEURODOM ou plus encore le village d'Assia.

1.2 FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

L'Association a connu les faits caractéristiques suivants au cours de l'année :

La poursuite de la crise sanitaire qui a engendré certains surcoûts, notamment en établissements, ainsi qu'une baisse de certaines activités, du fait des difficultés croissantes de recrutement.

Au cours de l'exercice 2022, ASSIA a reçu plusieurs financements liés aux exercices antérieurs:

- 82 423€ de financement avenant 43 lié au 4^{ème} Trimestre 2021 sur les activités PCH et Aide Sociale
- 26 783€ de financement avenant 43 lié au 4^{ème} Trimestre 2021 sur l'activité Famille Conseil Départemental.
- 31 588€ de régularisation des frais de siège sur 2020 et 2021.
- 50 660€ de régularisation suite au contrôle URSSAF lié à la période 2019-2021.
- 67 990€ de Crédit non reconductible pour l'EHPAD sur 2021.

Ainsi que des recettes exceptionnels lié à l'exercice 2022 :

- 80 000€ de financement exceptionnel 2022 du Conseil Départemental 35 pour l'EHPAD.
- 120 600€ de Crédit non reconductible sur l'EHPAD.
- 102 085€ de Crédit non reconductible sur le SSIAD.

Tous ces produits ont été rattachés au résultat d'exploitation de l'exercice 2022 hormis la régularisation de l'URSSAF de 50 660€ qui a été comptabilisée en résultat exceptionnel.

Les biens immobilisés en lien avec les travaux de l'extension du siège de l'association ont été centralisés sous la comptabilité de l'association au 1^{er} janvier 2022. Les biens relatifs à de l'aménagement tels que l'électricité, la peinture et les menuiseries ont été sortis à 100% au 31/12/2022. Les biens relatifs au bâtiment en lui-même ont été sortis à 25% au 31/12/2022. L'impact financier est de 97 264€.

L'amortissement des travaux en cours n'a pas débuté sur l'exercice 2022. Ils vont commencer en 2023.

Evènements post clôtures :

Suite aux échanges des partenaires sociaux et aux négociations collectives de branche, l'association et l'ensemble du secteur sont, à la date d'arrêté des comptes annuels 2022, en attente de la décision officielle portant sur l'extension de l'avenant 54. Ce dernier aurait un effet rétroactif au 1^{er} août 2022 et entraînerait une revalorisation du point de la convention collective. Ce dernier passerait de 5.62€ à 5.77€ ce qui constituerait un complément de charges sur l'exercice clos le 31 décembre 2022.

2 PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

2.1 DEROGATIONS AUX PRESCRIPTIONS COMPTABLES

(C. com., art. 9, al. 6)

Hormis le traitement des indemnités de fin de carrière présentes à l'actif et au passif au travers d'outils financiers de placements dédiés, aucune dérogation aux prescriptions comptables ne justifiait d'être utilisée et n'a donc été faite.

2.2 APPLICATION DES PRINCIPES COMPTABLES GENERAUX

221- Cadre légal et réglementaire

Les comptes annuels de l'Association ont été établis :

- suivant les principes généraux du plan comptable général de 1999 (règlement 2014-03 de ANC);
- conformément à l'avis CNC n° 2007-05 du 4 mai 2007, relatif aux règles comptables applicables aux associations et fondations gestionnaires des établissements sociaux et médico-sociaux.
- suivant règlement ANC n° 2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droits privé à but non lucratif : articles 431-1 et suivants
- Règlement ANC n° 2014-03 relatif au plan comptable général
- Décret n° 2019-504 du 22 mai 2019
- Arrêté du 22 mai 2019

222 - Enregistrement des opérations de l'exercice

Les opérations de l'Association ont été enregistrées selon le critère des créances acquises et des dettes contractées au cours de l'exercice et non selon le système des dépenses réglées et des recettes encaissées. Cette procédure d'enregistrement comptable en créances et dettes permet de mieux appréhender les flux économiques et l'activité réelle de l'Association.

223 - Conventions comptables générales

Elles ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence comptable d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

224 - Information aux titres des méthodes comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions spécifiques applicables des règlements ANC 2018-06, ANC 2019-04 et ANC 2020-08, et à défaut de dispositions spécifiques à celles du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

NOTES SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT

3.1 ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE - VALEURS BRUTES

	<i>Début exercice</i>	<i>Augmentation exercice ASSIA</i>	<i>Diminution exercice ASSIA</i>	<i>Fin exercice</i>
Immobilisations incorporelles	105 919	1 992	311	107 600
Immobilisations corporelles	2 882 779	613 652	1 431 545	2 064 886
Immobilisations en cours	1 661 101	735 185	45 474	2 350 811
Immobilisations financières	453 092	49 175	2 833	499 434
Total général	5 102 891	1 400 004	1 480 163	5 022 731

⇒ Les immobilisations sont comptabilisées au coût réel d'acquisition. En ce qui concerne les immobilisations financières, si la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur historique, une dépréciation est constatée.

3.2 ETAT DES AMORTISSEMENTS

	<i>Début exercice</i>	<i>Dotations exercice ASSIA</i>	<i>Sorties exercice ASSIA</i>	<i>Fin exercice</i>
Immobilisations incorporelles	81 546	12 763	615	93 694
Immobilisations corporelles	2 166 204	149 224	859 199	1 456 229
Total général	2 247 750	161 987	859 814	1 549 923

3.3 DUREE ET TAUX DES AMORTISSEMENTS

Les immobilisations sont amorties, selon le mode linéaire en fonction des durées probables d'utilisation :

- Construction 1 à 30 ans
- Matériel 3 à 10 ans
- Agencements 8 à 30 ans
- Matériel de bureau et mobilier 3 à 10 ans
- Siège social au prorata de l'amortissement de l'emprunt (25 ans)
- Logiciel 1 à 5 ans
- Matériel de cuisine 3 à 12 ans
- Matériel de blanchisserie 5 à 12 ans
- Matériel d'hébergement 3 à 10 ans
- Matériel de soins 3 à 10 ans
- Matériel de transport 3 à 10 ans

3.4 ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES

Actif circulant	<i>Montant brut</i>	<i>Dont à un an au plus</i>	<i>Dont à plus d'un an</i>
Créances Clients	1 161 129	1 161 129	
Autres créances	316 793	316 793	
Charges constatées d'avance	123 296	123 296	
Total général	1 601 218	1 601 218	-

3.5 ETAT DES PRODUITS A RECEVOIR

SUBVENTIONS / CPAM	51 453
UNIFORMATION	51 249
CONTRÔLE URSSAF	50 660
FORMATION	71 271
CPAM / AGRR	39 254
AUTRES	14 058
Total	277 945

3.6 ETAT DES PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Pour l'année 2022, il n'y a pas de produits constatés d'avance, le solde est à zéro.

3.7 VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

- Montant au 31 décembre 2022 970 174 €

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Si leur valeur d'inventaire est inférieure à leur coût historique, une dépréciation est constatée.

3.8 ETAT DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCES

Contrat de maintenance	28 524
Assurance	42 059
Abonnement	12 172
Cotisations	39 680
Autres	860
Total	123 296

3.9 ETAT DES CHARGES A PAYER

- Factures non parvenues	170 682€
- Provisions : Congés payés et autres	1 263 585€

3.10 ETAT DES ECHEANCES DES DETTES

	<i>Montant brut</i>	<i>Dont à un an au plus</i>	<i>Dont à plus d'un an et 5 ans au plus</i>	<i>Dont à plus de 5 ans</i>
Emprunts et dettes financières	1 948 652	77 835	315 017	1 555 800
Autres dettes financières	89 832	89 832		
Découverts bancaires	3 033 869	3 033 869		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	699 035	699 035		
Dettes fiscales et sociales	2 382 967	2 382 967		
Autres dettes	4 136	4 136		
Produits constatés d'avance	-	-		
Total général	8 158 492	6 287 675	315 017	1 555 800

3.11 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Elles se décomposent ainsi :

	<i>31/12/2021</i>	<i>Dotation</i>	<i>Reprise</i>	<i>31/12/2022</i>
Provision IFC (1)	727 149		172 202	554 947
Provision (2)	92 284	62 951	28 947	126 288
Total général	819 433	62 951	201 149	681 235

(1) Provision IFC : détail en 3.13

(2) Dont 16 283€ de reprise pour prescription de reversement AG2R.

Dont 12 664€ de reprise pour provision litige salarié.

Dont 62 951€ de dotation pour risque retraite AGIRC-ARRCO.

3.12 FONDS DEDIES

VARIATION DES FONDS DEDIES ISSUS DE	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Dont remboursements	Montant global		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation (1)	162 545	67 877		83 287		147 135	
Contributions financières d'autres organismes (1)							
Ressources liées à la générosité du public(1)							
TOTAL	162 545	67 877	-	83 287	-	147 135	-

3.13 PROVISION POUR INDEMNITE DE FIN DE CARRIERE

Le calcul a été effectué pour l'ensemble des salariés en fonction des données suivantes :

- Age de départ à la retraite : 62 ans
- Mode de départ : volontaire
- Evolution annuelle des salaires : 1.50% constant
- Taux d'actualisation net : 3.77%
- Taux de rotation aide à domicile (turn over) : faible
- Charges sociales patronales cadre : 63%
- Charges sociales patronales non cadre : 44%

Au 31/12/2022, l'engagement total qui s'établit à 554 947 € fait l'objet d'une provision pour risques et charges et la valeur du fonds externalisé auprès de AG2R-La Mondiale est inscrite à l'actif au niveau des valeurs mobilières de placement pour un montant de 357 662 €.

3.14 DOTATIONS D'ACTIVITE

	2018	2019	2020	2021	2022
Service de soins infirmiers à domicile	3 254 943	3 842 450	4 127 187	3 902 584	4 360 862
Service famille	685 143	988 981	947 475	1 062 796	1 232 825
EHPAD* Forfait Soins	1 195 751	1 270 896	1 553 534	1 683 932	1 951 997
EHPAD* APA	441 579	444 593	519 661	450 395	533 323
Total général	5 577 416	6 546 920	7 147 858	7 099 707	8 079 007

(*) Résidence de la Budorais et SHT la Plumelière

3.15 SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

	2019	2020	2021	2022
Participations des communes	19 381	15 604	16 678	20 057
Centre de santé infirmier - CPAM	103 267	107 559	89 586	136 903
CD35 - Accueil de jour	63 540	115 922	117 162	64 500
AVP La Source	37 000	37 000	33 117	36 000
AVP Maison de Brault				24 000
Conf. des financeurs - Ateliers	102 688	65 000		11 500
Conf. des financeurs - EMASAD	40 000	40 000	39 843	40 000
Autres subventions	1 505			65 274
Total général	367 381	381 085	296 386	398 234

Concernant la présentation au niveau du compte de résultat, les produits d'exploitation comptabilisés en compte « 73- Dotations et produits de tarification » et « 74- Subventions d'exploitation » sont présentés dans la rubrique « produits des tiers financeurs » tant pour 2022 que pour 2021, conformément aux préconisations réglementaires comptables.

3.16 TRANSFERTS DE CHARGES

Formation	178 769
Grappe numérique	23 494
Refacturation Samara	15 524
Refacturation La Budorais	11 416
Activité partielle	8 558
Autres	1 671
Total	239 433

3.17 FONDS PROPRES

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	486 092				486 092
Fonds propres avec droits de reprises	-				-
Ecart de réévaluation	-				-
Réserves	3 528 951	- 203 481			3 325 470
Report à nouveau	788 300	- 911 473			- 123 173
Excédent ou déficit de l'exercice	- 1 114 953	1 114 953	509 010		509 010
Situation nette	3 688 389	0	509 010	-	4 197 399
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	37 784			6 269	31 515
Provisions réglementées	-				-
TOTAL	3 726 174	0	509 010	6 269	4 228 915

A noter que le bilan du 31/12/2021 présente un montant de 1 455 913€ sur une ligne « Excédent ou déficit de l'exercice » qui s'avère être une réserve affectée à l'investissement. Dans le tableau des fonds propres ci-dessus, ce montant a été positionnée au niveau des réserves à l'ouverture.

3.18 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 25 200€.

3.19 CONVENTIONS REGLEMENTEES

a) Rémunération du président

La rémunération brute 2022 du Président est de 11 847€.

b) Rémunération cadre dirigeant
(Article 20 de la loi 2006-586 du 23 mai 2006)

La rémunération brute 2022 des trois plus hauts cadres dirigeants de l'association est de 218 682€.

c) Frais de déplacements du président

Les frais de déplacements 2022 du président sont de 3 989€.

3.20 EFFECTIFS

(Salariés inscrits à l'effectif au 31/12, quelle que soit la nature du contrat)

	2020	2021	2022
Cadres	19	17	17
Agents de maîtrise et employés	473	454	410
Total salariés inscrits au 31/12	492	471	427
ETP au sens de l'article L.1111.2 du code du travail	414.29	408.65	373.59

3.21 ENGAGEMENTS HORS BILAN

Engagements reçus

Caution apportée par la Commune de Chartres de Bretagne

1 947 584 €

3.22 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Contribution en nature du temps de bénévolat des administrateurs et autres intervenants non rémunérés :

BUREAU (4h/réunion)	CA (3h/réunion)	Commissions + Divers réunions (2h/réunion)	TOTAL HEURES non rétribuées	Montant estimé en € du temps de bénévolat non rétribué
116	99	8	223	3 121

Les contributions en nature sont non significatives et elles n'ont par conséquent pas été comptabilisées.